

DEC171777DR12

Décision portant nomination de Mme Hélène MARIOT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7330 intitulée Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement (CEREGE)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151309DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7330 intitulée Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement et nommant M. Nicolas THOUVENY en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR UMR7330 en date du 14 avril 2017 ;

Considérant que Mme Hélène MARIOT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 25 au 27 avril 2017 et du 16 au 18 mai 2017,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Hélène MARIOT, Assistante Ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7330 intitulée Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement, à compter du 1^{er} septembre 2017.

Mme Hélène MARIOT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Hélène MARIOT est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 20 juillet 2017

Le directeur de l'unité
M. Nicolas THOUVENY

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du délégué régional de l'IRD Délégation Sud-Est
M. Christophe CHAMBON

Visa du président de l'université d'Aix-Marseille
M. Yvon BERLAND